

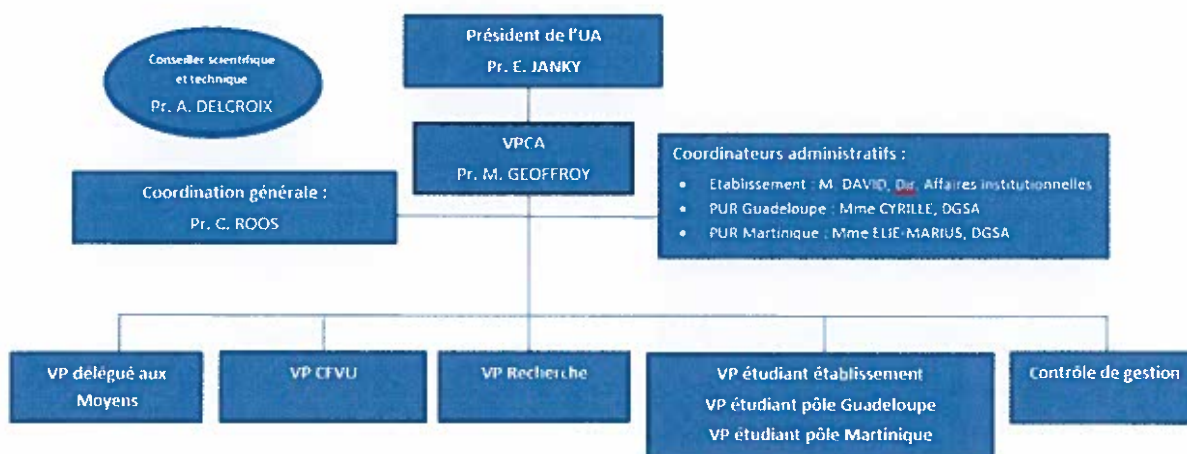
Lancement de la campagne d'auto-évaluation 2020-2021

Mesdames, Messieurs, chère.s collègues

Je vous informe que l'Université des Antilles est entrée dans une période d'évaluation institutionnelle allant jusqu'à l'automne 2022. Cette campagne qui précède le dépôt au HCERES de nos demandes d'accréditation pour le prochain contrat doit nous permettre d'apprécier sereinement la mise en œuvre et les résultats de nos activités depuis 2015.

Le premier semestre 2020 est consacré à la phase d'évaluation interne dite « auto-évaluation ». C'est une étape importante pour l'établissement, son offre de formation (1^{er} et 2^e cycle, écoles doctorales) et ses entités de recherche. Le conseil d'administration de l'établissement a été informé le 10 janvier dernier du lancement de cette séquence qui nous conduit jusqu'au 11 septembre 2020.

Un comité de pilotage est constitué pour piloter l'ensemble du processus d'auto-évaluation :



L'auto-évaluation est l'affaire de toute la communauté universitaire (élus, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, étudiants). Votre mobilisation est cruciale pour la qualité de l'auto-analyse portée par l'université en matière de recherche, formation, insertion professionnelle, vie étudiante et pilotage de l'établissement.

Je compte sur votre engagement au service de l'établissement pour respecter les dates clés du processus d'auto-évaluation :

2 mars 2020 :	Envoi au HCERES des listes prévisionnelles des champs de formation, des formations, des écoles doctorales et des collèges doctoraux à évaluer.
6 avril 2020 :	Date limite d'envoi des synthèses émanant des pôles et des services
23 avril 2020 :	Date limite d'envoi des dossiers d'auto-évaluation des unités de recherche et des formations de 1er et 2ème cycles
6 mai 2020 :	Date limite d'envoi des synthèses des groupes thématiques
Mai – juin 2020 :	Communication d'un pré-rapport à la communauté universitaire pour recueillir les avis des personnels et des étudiants. Rédaction du rapport d'auto-évaluation de l'établissement.
Juin – septembre 2020 :	Validation par les instances du rapport d'auto-évaluation de l'établissement.
11 septembre 2020 :	Date limite officielle de dépôt des dossiers d'auto-évaluation (RAE, champs de formation, formation, écoles doctorales, unités de recherche).

Je vous remercie par avance pour votre contribution à la réussite de cette auto-évaluation, étape fondamentale dans la perspective de l'accréditation de notre Université pour la prochaine période.

Le Président



Pr. Eustase JANKY